

Conseil de Faculté

Réunion du 13 avril 2017

Etaient présents : Hubert BECKER, Jean CAVARELLI, Marie-Claire CRIQUI, Jacky DE MONTIGNY, Maria DIMITROVA, Pauline DUDKA, Théo DUSSOURD, Dominique FERRANDON, Nina FOUCHARD, Sylvie FOURNEL, Valérie FRITSCH-NOIRARD, Magalie FRUGIER, Yohan GERBER, Clémence GIERE, David GILMER, Carole GUELLIER, Benoît KAMMERER, Shirin KHALILI, François LABOLLE, Angélique LAUGEL-EHLES, Vincent LECLERC, Hugues OUDART, Sylvie RAISON, Anne-Catherine SCHMIT, Patrick VUILLEZ.

Etaient excusés : Anthony BEKE, Pascale BELGUISE, Pascal DARBON, Sylvie FRIANT, Michel HOFF, Joern PÜTZ, Rémy SCHLICHTER.

Etaient absents : Antinea BABARIT (procuration à Théo DUSSOURD), Marie-France BADER, Romane BEAUREPERE, Florian DUBOURG (procuration à Clémence GIERE), Catherine FLORENTZ, François GAUER, Jordan KIENER, Yves LARMET, Vincent LELIEVRE, Israël NISAND, Mathilde POISSENOT (procuration à Yohan GERBER), Serge POTIER, Anne TSCHIRHART, Jean-Paul WIRTH, Lucas ZAUG.

Jacky de Montigny ouvre la séance à 14h00.

I. Approbation des comptes rendus des Conseils de Faculté des 6 janvier et 17 février 2017

Les comptes rendus des Conseils de Faculté des 6 janvier et 17 février 2017 sont approuvés à l'unanimité.

II. Calendrier universitaire 2017/2018

La rentrée universitaire aura lieu le 4 septembre 2017.

Les enseignements débuteront dès la première semaine.

Les 1^{er} et 2^{ème} semestres comportent 16 semaines de cours. Il est normalement prévu 15 semaines de cours mais la 16^{ème} semaine du S2 sera réservée pour l'un ou l'autre examen. Il faudra cependant éviter les dérives et limiter au maximum les examens cette dernière semaine.

Concernant le M2, le S1 comporte 15 semaines et se termine aux congés de Noël. Le S4 démarre dès le 8 janvier avec des stages.

Deux spécificités sont à noter et feront l'objet de demandes dérogatoires :

- Les étudiants en prépa Agreg et Biotechnologies. Leur calendrier est fixé selon les dates des concours. Les vacances d'hiver et de pâques seront réservées à de l'enseignement. Les étudiants auront une semaine de vacances après les concours.
- Les étudiants en apprentissage : le calendrier a déjà été remonté au CFAU

Le calendrier universitaire 2017/2018 est approuvé à l'unanimité.

III. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

Jacky de Montigny remercie les équipes pédagogiques et les étudiants pour leur réactivité compte-tenu des délais de remontée extrêmement courts cette année, notamment en raison du changement de présidence. Il s'agit de valider les MECC de la dernière année de l'habilitation quinquennale. Peu de modifications ont été remontées.

Les MECC générales seront remontées à la CFVU avec toutes les fiches spécifiques pour chaque UE. Après adoption par la CFVU, tout sera publié sur le site internet de la faculté afin que les étudiants puissent prendre connaissance de l'intégralité des fiches, y compris avec leurs objectifs.

Suite à la commission enseignement, il est désormais prévu, dans chaque fiche UE du M2S4, la possibilité pour l'étudiant de composer en anglais : « à la demande de l'étudiant, et sous réserve de l'accord du responsable du parcours, le rapport et l'oral peuvent être en anglais ».

Concernant les MECC spécifiques, 2 fiches ont été modifiées :

- L'une en raison d'un coefficient contraire aux MECC générales
- L'autre concerne une UE comportant 2 évaluations qui étaient de coefficients différents

Concernant le Master d'immunologie, le coefficient du poster est augmenté (4 ECTS) et celui de l'article équivaut désormais à 5 ECTS.

Concernant l'UE EGBP, il est prévu 1h30 pour chacune des épreuves (cette augmentation était déjà applicable cette année).

Aucune modification n'a été apportée au Master de physiopathologie, ni au Joint Master in Neurosciences.

Patrick Vuillez revient sur un point abordé en commission d'enseignement : la fraude avérée de 4 étudiants dont les dossiers seront examinés en commission de discipline. Il souhaite que soit rajoutée une phrase dans les MECC générales sur les conséquences de la fraude car il semble que les étudiants n'aient absolument pas conscience de la gravité de tels actes.

Sylvie Fournel et Benoît Kammerer précisent que c'est indiqué dans le règlement général des examens ainsi que dans nos MECC générales. Néanmoins, un rappel précis sera fait au début des MECC générales avec un renvoi au règlement général des examens de l'Unistra.

David Gilmer propose de demander à la DUN d'intégrer un affichage sur la question en début de semestre sur Moodle.

Vincent Leclerc souligne qu'il serait souhaitable de rajouter aux MECC, dans le paragraphe relatif aux examens, les termes « d'objets connectés » plutôt que de restreindre la fraude à l'utilisation d'un téléphone portable. Benoît Kammerer suggère l'emploi d'un terme plus générique. La phrase suivante sera finalement intégrée : « tout appareil contenant des données numériques ».

Jacky de Montigny propose également de le préciser sur les sujets d'examens.

Les élus étudiants souhaitent revenir sur l'utilisation de moodle, notamment en tant qu'outil d'évaluation dans certaines UE, dont l'UE MIV. Pour pouvoir accéder à l'examen, il est nécessaire d'avoir lu et cliqué au préalable sur les objectifs pédagogiques du cours. Si cette action n'est pas réalisée, l'étudiant est considéré comme défaillant (ce qui a été le cas pour 53 étudiants).

Les MECC spécifiques votées en 2016/2017 prévoient cette modalité d'examen dans leurs objectifs mais elles ne sont pas opposables aux étudiants car seuls les résumés des fiches UE ont été publiés, sans les objectifs pédagogiques.

Il est donc proposé de rajouter précisément sur la fiche UE 2017/2018 que, si l'étudiant ne suit pas la procédure, il sera considéré comme défaillant.

Jacky de Montigny rappelle que la commission d'enseignement avait lieu le 11 avril et que les étudiants auraient dû soulever cette difficulté à ce moment-là. Il a par ailleurs reçu en personne les élus étudiants la veille de la commission et ces derniers n'ont là encore rien évoqué à ce sujet.

Les MECC générales sont adoptées à l'unanimité.

Les MECC spécifiques, sans l'UE MIV, sont adoptées à l'unanimité.

Les MECC spécifiques de l'UE MIV sont adoptées à la majorité (13 pour, 6 contre, 3 abstentions).

IV. Convention avec le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA)

La présente convention se substitue à la première convention constitutive du GIP Conservatoire Botanique d'Alsace approuvée par l'Arrêté du 7 avril 2010 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public constitué dans le domaine de l'environnement.

Elle s'inscrit dans le cadre de sa mise en conformité avec la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et ses décrets d'application.

Le groupement « Conservatoire Botanique d'Alsace » a pour objet de prendre en charge les missions reconnues aux conservatoires botaniques nationaux, de conforter, de valoriser et de coordonner les initiatives prises en faveur de la conservation de la flore alsacienne.

Dans le cadre de son objet d'intérêt général lié à la flore et aux habitats naturels et semi-naturels, le groupement exerce les 4 missions suivantes :

- Mission de conservation,
- Mission de connaissance,
- Mission d'appui technique et scientifique,
- Mission de sensibilisation, d'information et de formation

Une convention bilatérale sera établie afin de définir la nature et les modalités de la coopération entre l'Université et le CBA.

Cette nouvelle convention prévoit une durée indéterminée ce qui impose de la soumettre au conseil d'administration de l'Unistra et donc au préalable à un vote du conseil de faculté.

La convention constitutive du GIP conservatoire botanique d'Alsace est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil de Faculté.

V. Don de l'Association des Amis du Jardin Botanique de l'Université de Strasbourg (AAJBUS)

L'AAJBUS fait don d'une tondeuse autoportée PRO ETESIA HYDRO 80, acquise pour un montant de 4990 €, à la Faculté des sciences de la vie.

Ce don est accepté à l'unanimité des membres du conseil.

VI. Points divers

Jacky de Montigny soumet au vote un certain nombre de points divers.

a) Séminaire de microbiologie du 01/03/2017

Dans le cadre du séminaire de microbiologie de Strasbourg qui aura lieu le 1^{er} mars 2017 au forum de la Faculté de médecine, il est proposé d'allouer une subvention de 300€ TTC à l'UMR 7242.

Cette subvention est accordée à l'unanimité.

b) Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Il est proposé que la Faculté des sciences de la vie devienne le partenaire de l'INPN. Dans ce cadre, l'herbier mettra périodiquement, à disposition de l'INPN, des données floristiques.

Ce partenariat est approuvé à l'unanimité.

c) Renouvellement du double-diplôme avec le Luxembourg

Il est proposé au Conseil de faculté de se prononcer sur le renouvellement de la convention entre l'Université de Strasbourg et le Luxembourg relative à la mise en œuvre d'un double diplôme en licence – mention sciences du vivant.

Ce renouvellement est accordé à l'unanimité.

d) Investissements pédagogiques 2017

Le budget 2017 de l'Unistra prévoit d'affecter la somme d'un million d'euros à l'investissement et l'équipement pédagogiques des composantes, via la CFVU. Cette aide doit permettre aux composantes d'acheter des matériels coûteux, de rénover des espaces d'enseignement, de s'équiper en matériel pédagogique, pouvant ou non être numérique.

Ce type d'investissements a été prévu dans l'élaboration de notre budget afin de permettre aux disciplines d'innover, d'acquérir de nouveaux équipements...

La composante propose donc de répondre à l'appel à projet pour un certain nombre de dépenses coûteuses et non récurrentes:

- L'achat de clickers supplémentaires (en sachant que les licences pour le logiciel de gestion sont désormais payantes)
- L'achat d'équipements informatiques afin de renouveler une salle de ressources. Yohan Geber précise à ce sujet qu'il est possible pour tout étudiant d'avoir une aide pour l'achat de matériel informatique via le CROUS.
- La rénovation des paillasses de la salle 147H

Les projets proposés seront classés comme suit par la composante :

- 1- Rénovation des paillasses
- 2- Renouvellement de l'équipement informatique
- 3- Acquisition de clickers supplémentaires

Point de vigilance particulier : les frais de maintenance de seront pas pris en charge par la CFVU.

e) Commission Locale d'Hygiène, de Santé et des Conditions de Travail (CLHSCT)

Le livre des préconisations élaboré conjointement par l'Inserm, le CNRS et l'Université de Strasbourg et mis à jour en 2016 constitue le référentiel commun en santé et sécurité au travail de nos établissements. Chaque structure comportant des risques autres que tertiaires est incitée à mettre en place une Commissions Locale d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CLHSCT). Cette instance aura pour objectifs de traiter des questions de santé et sécurité au travail dans les différents bâtiments et instituts rattachés à la composante. Il s'agit dans un premier temps d'approuver, en conseil de faculté, la composition générale de cette CLHSCT. Dans un second temps, un appel à candidatures sera lancé et le conseil sera sollicité pour approuver la liste des candidats qui lui sera proposée.

La composition envisagée pour la CLHSCT de la Faculté des sciences de la vie est la suivante :

- Président : Doyen (titulaire) + Vice- Doyen (suppléant)
- Représentants des personnels : 6 titulaires et 6 suppléants. Tenir compte de la représentativité des différents bâtiments et des catégories de personnels (enseignants-chercheurs/BIATSS)
- Représentants des étudiants : 2 personnes en se basant avant tout sur les étudiants élus et représentant des niveaux différents
- Membres de droit : directeurs des unités de recherche hébergées, assistants de prévention, médecin de prévention, directeur du SUMPS
- Invités : responsable administratif, conseiller de prévention, personnes concernées par les thématiques traitées (SPSE, responsables de l'animalerie, responsable en radioprotection...)

La composition proposée est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention

f) Stage étudiants L3

Un problème se pose pour les étudiants diplômés de L3, ces derniers n'ayant plus la possibilité, après obtention de leur diplôme, d'effectuer un stage conventionné.

En effet, la loi autorise les stages en cours de cursus uniquement. Par conséquent, entre l'obtention du diplôme en juillet et la rentrée universitaire en septembre, un étudiant de L3 ne peut effectuer un stage sur la base d'une convention de l'Unistra, et ce bien qu'il soit considéré comme étudiant jusqu'au 31 août de l'année en cours.

Cet état de fait crée un déséquilibre avec les étudiants en mobilité dont les jurys de diplômes ont lieu plus tardivement, en août notamment.

Il est établi que les directeurs de laboratoires devront être informés de cette situation dès lors qu'elle sera éclaircie par la DES pour les étudiants ayant déjà une convention de stage validée sur la période concernée.


Jacky de Montigny lève la séance à 16h30.

Pauline Dudka



Secrétaire de séance

Jacky de Montigny



Doyen